

<http://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article901>

# Informations DNB 2014

- Archives - 2013-2014 - PEDAGOGIE -



Date de mise en ligne : lundi 16 juin 2014

Date de parution : 16 juin 2014

---

**Copyright © Collège René Cassin- Beauce La Romaine - Tous droits réservés**

---

Les épreuves du Brevet auront lieu **au collège**.

Cette année, elles se dérouleront les 26 et 27 juin 2014

**Français** : Jeudi 26 juin 2014 de 9 h à 12 h 15

**Mathématiques** : Jeudi 26 juin 2014 de 14 h 30 à 16 h 30

**Histoire-géographie-Éducation civique** : Vendredi 27 juin 2014 de 9 h à 11 h

Il est indispensable de se présenter avec **pièce d'identité** en cours de validité et **la convocation** qui sera remise aux élèves quelques jours avant.

**COMMENT CALCULER SES POINTS ?**

### **Le contrôle continu = 200 points**

- Additionner les moyennes des 3 trimestres de 3° (ne pas compter l'histoire, la géographie et l'éducation civique et la note de vie scolaire)
- Arrondir ensuite au demi-point supérieur.
- Le contrôle continu est sur 200 points
- Pour les latinistes seuls les points au dessus de la moyenne comptent comme bonus à ajouter au total de vos points donc 210 points maximum

**Nouveau : la note de vie scolaire est supprimée à compter de cette année scolaire (Journal officiel du 14 /01/2014)**

### **Les épreuves de l'examen = 160 points**

- 40 points pour les mathématiques
  - 40 points aussi pour le français
  - 40 points pour l'histoire-géographie/éducation civique.
  - 40 points pour l'oral de l'histoire des arts
- 
- **Les épreuves + le contrôle continu font donc un total au maximum de 360 points (370 points avec l'option latin)**
  - Pour obtenir son DNB, il faut obtenir au minimum 180 POINTS (moyenne de 10/20)

Le Diplôme national du brevet comporte des mentions.

La mention dépend de la note moyenne obtenue au diplôme :

Au moins égale à 12 et inférieure à 14 : Mention assez bien

Au moins égale à 14 et inférieure à 16 : Mention bien

Au moins égale à 16 : Mention très bien

Il faut aussi savoir que :

-Les candidats doivent faire preuve de leur identité au moment des épreuves (pièce d'identité avec photo) et avoir leur convocation

-Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves de l'examen entraîne l'exclusion du candidat.

Pour les élèves Boursiers

Prévues à l'article 32 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, les bourses au mérite ont fait l'objet d'un décret fixant leurs modalités d'attribution . Elles sont attribuées de plein droit aux élèves boursiers qui obtiennent une mention « bien » ou « très bien » au brevet. Les élèves boursiers qui, sans obtenir de mention au brevet, se distinguent par leurs efforts dans le travail au cours de la classe de troisième, pourront se voir attribuer la même bourse au mérite, sur proposition faite par le principal du collège à M le Directeur d'académie qui statue après avis d'une commission départementale.

Les convocations seront distribuées aux élèves à la mi -juin

---

**BONNES REVISIONS et BONNE CHANCE A TOUS POUR LES EPREUVES DU 26 et 27 JUIN 2014 !!**